

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr.

AN

HORS DU DÉPARTEMENT
Les abonnements se paient d'avance
chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Octobre

La Réforme des Boissons

La commission du budget a repris ses travaux depuis quelques jours et paraît résolue à les mener avec beaucoup d'activité ; il faut l'en féliciter, rien n'étant plus urgent que le vote du budget de 1893, qu'il sera très difficile de terminer avant la fin de l'année, au Sénat surtout, et qui, à courte échéance, devra être suivi de l'élaboration et de la discussion du budget de 1894.

Malgré toute l'activité dont fait preuve en ce moment la commission, il semble toutefois difficile que le rapport général de M. Poincaré, dont l'achèvement est nécessaire, soit distribué dès le premier jour de la session.

Dans cette prévision, la commission se propose de demander à la Chambre d'inaugurer ses travaux par la discussion de la réforme de l'impôt des boissons.

Cette réforme fait partie du budget, mais elle n'en constitue pas moins un projet spécial qu'il est possible de détacher.

Pour notre part, nous ne saurions trop approuver la résolution que l'on prête à la commission.

Dans l'exposé du budget, M. Rouvier, ministre des finances, disait : « La caractéristique du budget de 1893 sera la réforme des boissons. » Cette déclaration avait été accueillie dans tout le pays avec une satisfaction réelle ; il s'agit de faire honneur à un engagement tant de fois réitéré ; nous demandons au Parlement aussi bien qu'au gouvernement de ne pas s'y soustraire ; il y a là une question autrement intéressante que la discussion de telle ou telle interpellation, puisqu'elle a trait à l'alimentation, à la vie quotidienne de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Il faut tâcher d'aboutir ; il n'est pas trop tôt ; depuis combien de temps cette réforme demeure-t-elle pendante ? Elle est presque devenue l'un des lieux communs de la pres-

se périodique et cependant jusqu'ici l'on n'a pas cessé de piétiner sur place.

Il y a belles heures, en effet, que tout le monde, en France, sans distinction de parti, réclame la refonte de notre loi fiscale sur les boissons.

Rien n'est plus antidémocratique qu'un impôt qui grève si lourdement les boissons hygiéniques et qui frappe aveuglément la matière imposable sans se préoccuper de sa valeur.

L'impôt sur le vin s'élève d'autant plus que le vin est de qualité inférieure. Pour les vins communs du Midi, par exemple on peut dire que les taxes intérieures atteignent 100 pour 100.

Rien n'est plus antidémocratique, en outre, que de soumettre le commerce des vins à un incessant exercice.

Rien n'est plus antidémocratique, enfin, que de pousser une population à l'alcoolisme en la privant d'une boisson saine. Le meilleur moyen de combattre l'alcoolisme est de répandre l'usage du vin. Dans tous les pays producteurs de vins, les ivrognes sont rares.

Mais il est une autre considération qui s'ajoute aujourd'hui à toutes celles que l'on a pu faire valoir jusqu'ici en faveur de la réforme du régime des boissons. Depuis le 1^{er} février, les importations de vins étrangers sont durement frappées. Nous avons donc le devoir, au moment où nous venons d'élever nos droits à la frontière, de diminuer nos taxes intérieures.

Il faut que cette réforme soit radicale. Les demi-mesures ne produisent pas d'effet.

Un dégrèvement partiel serait absorbé par les intermédiaires et ne profiterait pas au consommateur.

C'est la suppression absolue du droit sur les vins, cidres et bières, qui s'impose.

Il en résultera, naturellement, un déficit considérable. Comment le combler ?

D'abord par une augmentation des licences. Les commerçants en vins ne demandent pas mieux que de payer une forte licence si

cette élévation d'un impôt directement perçu doit les délivrer de l'exercice. Ils sont prêts à racheter leur liberté et à y mettre le prix.

Puis on peut élever les droits sur l'alcool. Quand on compare les droits établis en France à ceux que supportent les nations voisines, notamment l'Allemagne, on reconnaît bien vite que cette matière imposable peut supporter chez nous une surtaxe un peu plus forte, sans qu'il y ait à craindre une diminution dans la consommation. Assurément, il faudra régler le privilège des bouilleurs de cru, car ce privilège, tel qu'il est exercé aujourd'hui, n'est guère en réalité que le privilège de la fraude.

La Chambre aura-t-elle ce courage ? La réforme de l'impôt des boissons est à cette condition. Mais est-ce là un résultat impossible à atteindre ? Est-ce là une réforme qu'on ne puisse arriver à réaliser, en s'inspirant des leçons de l'expérience et d'un esprit de justice et d'équité ?

Nous ne le croyons pas et nous demandons de nouveau au Parlement d'examiner et de résoudre enfin cette question si importante.

J. QUERCYTAÏN.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Dans la dernière séance de la Commission du Budget, M. Rouvier, ministre des finances, a complété ses explications sur les mesures nécessaires pour arriver à obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'exercice 1893.

Sur la question spéciale de la Caisse des Ecoles, le Ministre des finances a déclaré qu'il poursuivrait ultérieurement la liquidation de cette Caisse, sauf à profiter pour cette liquidation, de la conversion du 4 1/2 0/0, qui aura lieu l'année prochaine.

Au sujet des titres de l'emprunt Morgan, qui sont pour la plupart dans le portefeuille des Caisses d'épargne, M. Rouvier a déclaré qu'il acceptait la combinaison tendant à

Ils prirent un premier escalier, qui menait au rez-de-chaussée. Ils descendirent les degrés, retenant leur haleine. Frère Gilles marchait devant.

Un nouveau corridor très étroit, mais éclairé par une lampe placée dans une niche s'offrit à leur vue.

— Demeurez ! dit tout bas l'ancien arquebuisier, et laissez-moi faire.

— Pourquoi cette dague à la main ? demanda Marcel.

— Ne voyez-vous point là-bas une porte ouverte ?

— En effet.

— C'est celle du jésuite qui veille sur sa proie.

— Comment passerons-nous sans être aperçus ?

— C'est mon affaire... Si votre Alice vous est chère, quoiqu'il arrive, ne bougez pas !

— Vos yeux ont une singulière expression.

Pour toute réponse, frère Gilles rabattit son capuce si bien sur sa figure, qu'on voyait à peine ses yeux sinistres. Puis il se glissa vers la lampe et la souffla.

Le corridor fut plongé dans les ténèbres. A vingt pas seulement, un rayon de lumière, partant de la porte du jésuite, se projetait sur la porte du couloir.

Au bout d'une minute, Marcel vit la sombre silhouette de frère Gilles se dessiner dans la projection lumineuse puis disparaître comme un fantôme...

Un faible cri retentit, puis on entendit le bruit d'une chaise remuer, et celui d'un corps tombant sur les dalles.

réduire de 850,000 fr. l'annuité de cet emprunt. A ce propos, il a ajouté que la réduction d'intérêt des Caisses d'épargne était en tout état de cause, nécessaire. Le produit du portefeuille, a-t-il dit, n'est plus aujourd'hui que de 3,65 pour 100, alors qu'on donne 3,75 pour 100 aux Caisses d'épargne. Il est inadmissible que l'Etat verse cette subvention.

Incidentement, le Ministre des finances questionné sur les résolutions prises par le Gouvernement pour l'ordre du jour de la Chambre, a déclaré que le Cabinet n'avait pris aucune décision ferme et que, tout en se montrant favorable à la reprise immédiate du débat sur le privilège de la Banque de France, il se prêterait à la discussion préalable de la réforme du régime des boissons et du Budget, si les interpellations annoncées pour l'ouverture de la session, occupaient trop longtemps la Chambre.

En réponse à une autre question, M. Rouvier a déclaré qu'il consentait à supprimer dans le projet sur la réforme du régime des boissons le droit de circulation sur les pommes à cidre, pour les départements de production et pour les arrondissements limitrophes.

Par contre, il a été décidé, sur les observations de M. Salis et de M. Rouvier, que le droit de circulation serait maintenu pour les vendanges franches.

Après le départ du Ministre des Finances la Commission a admis les nouvelles propositions du Gouvernement, notamment la taxe proposée pour les vélocipèdes ; mais elle a réduit de 500,000 fr. l'évaluation du produit de cette taxe et augmenté d'égale somme, par compensation, la valeur des vieilles matières qui seront vendues pour le compte de la marine.

En ce qui concerne l'emprunt Morgan, pour lequel un intérêt de 4 0/0 est servi à la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commission, d'accord avec le Gouvernement, a pensé qu'il y avait lieu de réduire à 3 1/2 pour 100 l'intérêt de cet emprunt, par suite

L'arquebuisier, dans sa cuculle, reparut avec un flambeau, quelques instants après.

— Maintenant, dit-il, délivrons la jeune fille. Venez !

Marcel avança. Quand il fut près de son étrange auxiliaire, il demanda :

— Et le père Daubigny ?

— Mort !

— Il y a du sang sur votre cuculle...

— Il lisait auprès de la cheminée. Je l'ai frappé dans le dos, entre les deux épaules.

— Nous aurions pu passer sans qu'il nous vit. Pourquoi ce meurtre !

— Pour ceci.

L'ancien ligueur tendit à l'officier un petit paquet scellé.

— Qu'est-ce que cela ?

— Je n'ai fait que reprendre mon bien, il me l'avait volé. Je vous le donne.

— Mais encore, que renferme ce paquet ?

— Lisez !

A la lueur de la lampe, Marcel lut la suscription :

— « Au comte de Fuentès, » s'écria-t-il avec surprise.

— Au père d'Alice. Je vous conterai tout. Allez à l'in pace !

Les deux hommes trouvèrent bientôt la scala le petit escalier que leur avait désigné la supérieure par sa feinte maladresse et sous l'escalier dans la maçonnerie une porte basse et solide, fermée par un énorme verrou cadénassé.

Le cœur commençait à battre à Marcel. L'épaisseur d'un ais de chêne le séparait seul encore de celle qu'il aimait...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 86

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

V

DOUCE NUIT, CRUEL RÉVEIL

Le dos tourné à la table, elle marcha vers le prie-Dieu appuyé contre la muraille. Montrant le signe vénéré, elle prononça ces paroles à double sens :

— Le signore Cristo ne vous pardonnerait point de profiter de ce qui vient d'échapper à ma bouche, autrement que selon sa sainte volonté et pour le salut de sa créature.

— Amen ! conclut frère Gilles, en s'emparant des clefs restées sur la table.

Mère Béatrice s'était agenouillée.

— Venez vite ! souffla l'ex-arquebuisier à l'oreille de Marcel.

— Plus d'espoir ! dit celui-ci en soupirant.

— Vous n'avez donc rien compris !... Voici les clefs :

— Les clefs !

— L'excellente femme n'osant désobéir au père

jésuite, s'est contentée de penser que ce lourd trousseau la gênait ce soir.

— Elle !

Marcel se précipita aux pieds de la bonne et généreuse dame, et voulut la remercier. Mais elle étendit brusquement les mains sur le jeune homme.

— Ma benedizione ! reprit-elle avec vivacité. Allez in pace !

Frère Gilles entraîna Marcel et ne s'arrêta que dans le corridor pour se revêtir de la cuculle et dire à l'officier :

— Vous l'avez entendu : à l'in pace !... Courez ! nous n'avons pas une minute à perdre !

— Il faut chercher Michel et le capitaine.

— Inutile et dangereux ! car, d'un moment à l'autre, il peut arriver du secours au père Daubigny.

— Du secours ?

— Il attend le père Césario et des affidés bien armés. Pour l'instant, il est en pleine sécurité. Un lansquenet devait le prévenir de votre arrivée et le lansquenet n'est point venu.

— Un lansquenet !... Celui peut-être que Michel a assommé.

— Un homme à barbe fauve ? fit observer frère Gilles.

— Justement.

— Tant mieux alors : le ciel nous protège... Le ciel !...

Qu'avez-vous à tressaillir ? demanda Marcel... Vous venez, ce me semble, de porter la main à votre dague. Craindriez-vous.

— Je ne crains que le père Daubigny mais ceci me regarde seul... Marchons... sans bruit !

de la nécessité qui va s'imposer de réduire également à 3,50 pour 100 le taux d'intérêt des Caisse d'épargne. Les dernières dispositions prises par la Commission ayant un caractère définitif, le Budget de 1893 se trouve désormais bouclé.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les Ministres se sont réunis samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Bourgeois, Viette, Jules Roche et Davelle, absents de Paris, n'assistaient pas au Conseil.

M. Rouvier, ministre des finances, a annoncé au Conseil qu'il se rendrait le jour même devant la commission du budget et il a indiqué les propositions qu'il compte faire pour équilibrer le budget. Par suite de l'élevation des sommes affectées à la garantie d'intérêts, en 1893, il est nécessaire de créer des ressources nouvelles. Il ne sera, dès lors, pas possible d'incorporer dans le budget la caisse des Ecoles, comme le proposait de budget primitivement déposé.

M. Loubet, président du Conseil, a fait connaître les renseignements qu'il avait reçus du préfet du Tarn, au sujet de la grève de Carmaux.

Il a soumis à la signature du Président de la République des décrets portant dissolution des conseils municipaux de Cercles (Dordogne) et de Ferrières (Meurthe-et-Moselle).

Elections sénatoriales du 18 octobre

CALVADOS

M. Anne, républicain, est élu par 696 voix.

HAUTE-VIENNE

M. Le Play, républicain, est élu par 316 voix.

AU DAHOMEY

Voici les renseignements que le télégraphe a apportés et qui complètent ceux contenus dans la dépêche du colonel Doods publiée dans notre dernier numéro.

Kotonou, 14 octobre

Le 10, après quatre jours de repos, la colonne a quitté ses cantonnements de Pogoussa avec l'intention d'attaquer les lignes retranchées de Sabovi qui masquaient deux camps très fortifiés occupés par toutes les troupes dahoméennes commandées par le roi.

Mais le colonel Doods trouva les positions de Sabovi évacuées. La retraite des contingents de Behanzin s'était même effectuée avec une précipitation telle que l'on trouva dans les camps de nombreux approvisionnements de vivres et de munitions abandonnées; après une halte, qui permit d'envoyer en avant deux compagnies pour reconnaître le terrain, la marche fut reprise et la colonne coucha le soir à Kouloupa.

Le 11, nouvelle étape, sans rencontrer aucun ennemi, jusqu'à Oubomedi, où l'on campa.

Le 12, des reconnaissances permirent de constater que l'ennemi s'était massé derrière des retranchements élevés à la hâte et s'appuyant sur des marécages situés près d'Akpa, à dix kilomètres environ dans l'est de Cana.

Son compagnon, qui avait eu soin de distinguer la clef isolée par mère Béatrice, allait l'introduire dans le cadenas, lorsque soudain retentit le son d'une cloche.

— Que signifie cela ? demanda Marcel inquiet.

— Encore la bonne dame Béatrice qui vient à notre secours. Elle devance sans doute l'heure des Matines afin que toutes les nonnes se rendent à l'église et laissent le cloître libre.

— Hâtez-vous ?... il me semble qu'on a gémi !

Le cadenas fut ouvert, le verrou tiré, et la porte en grinçant tourna enfin sur ses gonds.

— Alice ! cria Marcel en s'élançant.

— Qui m'appelle ! répondit une voix éplorée.

— C'est moi... je viens vous sauver.

Ce fut un cri de bonheur qui répondit...

Quoique d'ordinaire dans ces tristes in pace du couvent, la paille fut la seule couche des récluses, la bonne mère Béatrice avait, à la hâte, fait descendre dans le grignot une coite matelassée et deux couvertures de laine. La jeune fille, qui portait le costume de novice, s'y était jetée tout habillée.

A quoi bon peindre ces premiers moments de délire qui ressemblent aux joies du paradis, et qu'éprouvent deux cœurs après des années de séparation, pendant lesquelles on a cru l'objet aimé perdu à jamais ?

Entre Marcel et Alice, ce furent des paroles entrecoupées, des soupirs, des regards ineffables, de tendres pressions de mains. Leur amour réciproque avait si bien grandi dans le malheur et les peines.

La marche en avant fit rapidement prendre contact avec les Dahoméens dont les grand-gardes furent enlevées. Le colonel Doods fit alors attaquer vivement les lignes fortifiées.

Le combat a duré toute la journée, le soir nous étions maîtres de toute la première partie de ces lignes, tandis que l'ennemi évacuait le reste en désordre, en abandonnant de nombreux cadavres et des blessés, ce qui dénote sa précipitation.

Cette action place notre colonne à portée de Cana, la ville sainte du Dahomey, et à deux étapes d'Abomey.

La journée du 12 a coûté à la colonne 4 soldats morts et 20 blessés, dont un officier peu grièvement.

* * *

Depuis la dépêche annonçant la déroute des Dahoméens dans les marais d'Akpa, aucun nouveau télégramme du colonel Doods n'est parvenu au ministère de la Marine.

* * *

Les récompenses du Dahomey

A la suite des derniers événements du Dahomey, le Ministre de la Guerre a nommé chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Kieffer, lieutenant au 1^{er} étranger, 15 ans de service, 11 campagnes.

M. Demartinécourt, capitaine au 2^e étranger, 10 ans de service, 6 campagnes.

M. Farail, lieutenant au 2^e étranger, 14 ans de service, 6 campagnes, 1 blessure (blessure reçue au Dahomey).

M. Legrand, lieutenant au 5^e chasseur d'Afrique, 16 ans de service, 7 campagnes.

D'autre part, MM. Batréau et Drude, capitaines au 1^{er} étranger; Varennes, lieutenant au 2^e étranger; Roques, capitaine, commandant le détachement du génie au Dahomey, sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour faits de guerre au Dahomey.

Au Tonkin

Nous lisons dans le *Courrier d'Haiphong* du 8 septembre :

« Les nouvelles du côté de Cao-Bang sont toujours aussi mauvaises.

» Devant cette invasion simultanée de toute la région frontière, depuis Moncay jusqu'à Cao-Bang, par des bandes nouvelles inconnues aux gens du pays, et qu'ils disent partout être formées, pour la plus grande partie, de réguliers chinois, il n'y a pas à douter que ce ne soit le fait d'une action directe des mandarins militaires de la frontière.

La partie la plus troublée est la province de Cao-Bang. Du côté d'Halang, les mandarins disent ouvertement que les relations amicales sont rompues avec nous et qu'ils vont continuer une guerre d'extermination.

Crédit foncier de France

TIRAGE DU 15 OCTOBRE

BONS DE L'EXPOSITION

Le 9^e tirage des Bons de l'Exposition a eu lieu samedi au Crédit Foncier.

Le gros lot de 50,000 francs a été gagné par le numéro 619,955.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 1,000 francs :

74,217 147,204 157,435 416,581

La jeune fille avait bien un peu pâli durant sa longue captivité et les luttres morales qu'elle avait eues à soutenir contre les incitations, les prières et les menaces du père Daubigny, mais cette pâleur n'avait en rien détruit sa beauté : elle ajoutait un charme de plus à ce visage déjà si attrayant.

Quatre années d'affliction n'avaient pu empêcher la verte jeunesse d'Alice de rayonner, et sa vénusté de se développer. C'était bien la vigoureuse fleur de grenade, patrie de ses ancêtres, qui transportée même sous un autre ciel, s'épanouit encore et ouvre ses corolles au soleil fécondant.

Frère Gilles, qui avait contemplé silencieusement les deux fiancés pendant quelques minutes les rappela à la situation.

— Quittons ce cachot et le couvent, dit-il. Le temps presse. Les amis du jésuite peuvent arriver, et alors...

— Ah ! qu'ils viennent maintenant, s'écria le jeune homme. Je me sens le courage du lion : j'ai mon trésor à défendre.

— Mieux vaut s'éloigner sans combattre, et mettre la frontière entre les jésuites et vous.

— Vous ne nous suivez donc pas à Paris, l'ami.

— Ah ! je le voudrais de tout mon cœur, mais je ne le puis.

— Pourquoi ?

— Pour deux raisons. La première, il me faut la taire. Je n'ai pu, dans mes voyages, aller que jusqu'à Dijon, parce que M. de Biron y est.

— Vous vous occupez de politique.

— J'espère ne plus avoir à m'en mêler désormais. Le père Daubigny est mort. Et si vous

481,398 528,572 771,561 847,759
965 519 1,147,268.

Les cent vingt numéros suivants sont remboursables à 100 francs :

18,384	32,314	38,491	65,562
77,989	99,984	106,175	169,583
171,687	180,535	206,247	214,670
215,158	220,194	230,606	230,516
232,198	233,606	244,368	246,190
250,026	257,818	265,678	288,351
292,537	293,620	302,135	309,438
324,454	332,509	336,155	345,955
354,137	370,588	374,288	376,142
378,072	379,849	402,450	408,839
428,445	435,879	438,394	452,853
476,296	572,166	488,341	490,029
502,713	512,880	520,595	534,616
552,019	571,749	578,547	616,758
628,854	635,452	635,514	636,052
636,741	650,400	653,819	663,431
666,858	669,365	686,616	701,475
714,340	718,515	728,170	742,643
758,235	760,116	768,513	775,991
781,156	785,150	838,653	842,064
856,587	863,131	873,276	882,552
893,659	895,010	923,287	925,318
931,499	936,490	942,987	951,766
960,757	968,957	985,471	997,813
1,005,353	1,010,856	1,017,225	1,019,553
1,030,698	1,033,443	1,044,749	1,046,669
1,062,742	1,074,066	1,079,981	1,097,302
1,099,601	1,104,595	1,125,877	1,134,613
1,138,233	1,146,880	1,160,917	1,161,092
1,169,833	1,179,485	1,185,194	1,190,964

Tirage des obligations à lots du Canal de Panama

Le 26^e tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama a eu lieu samedi, à deux heures :

Le numéro 1,514,726	gagne	250,000 fr.
Le numéro 400,248	gagne	100,000 fr.
Le numéro 1,188,932	gagne	10,000 fr.
Le numéro 922,796	gagne	10,000 fr.
Le numéro 1,228,467	gagne	5,000 fr.
Le numéro 47,780	gagne	5,000 fr.
Le numéro 1,937,326	gagne	2,000 fr.
Le numéro 427,092	gagne	2,000 fr.
Le numéro 649,319	gagne	2,000 fr.
Le numéro 1,018,088	gagne	2,000 fr.
Le numéro 545,629	gagne	2,000 fr.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

24,495	81,458	142,080	145,990
147,275	198,390	216,996	232,844
382,292	442,027	499,692	625,930
654,305	657,478	671,874	698,353
704,979	762,588	770,888	880,335
949,880	956,379	998,824	1,071,060
1,102,349	1,122,517	1,181,056	1,187,494
1,212,285	1,311,211	1,386,342	1,392,223
1,442,049	1,446,304	1,482,200	1,546,039
1,552,334	1,553,553	1,590,746	1,591,239
1,605,519	1,630,355	1,690,553	1,695,193
1,755,072	1,777,688	1,823,819	1,889,721
1,898,647	1,998,261.		

Les effets militaires réformés

Autrefois, les ventes d'effets réformés se faisaient régulièrement au moins deux fois par an. Or, nous connaissons des garnisons où il n'en a pas été fait depuis plus d'une année. Dans ces garnisons, les magasins de compagnie ainsi que les magasins communs regorgent d'effets hors de service ou qui devraient être classés comme tels. Les vieux manteaux, les vieux pantalons de cheval avec leurs fausses bottes, les vieilles chaussures, les vieux harnais, les vieilles couvertures de cheval ainsi que les vieux effets de toute sorte empestent les bâtiments où logent les soldats.

vous obtenir du roi Henri IV un sauf-conduit pour moi, je retournerai en France.

— Vous l'aurez, je vous dois bien cela. Et l'autre raison !

— Pour le moment, je ne dois pas quitter le pays. Si je fuyais, les jésuites me soupçonneraient...

— De quoi ?

— Oubliez-vous que je viens de frapper.

— C'est juste. Mais ils ne pourront vous poursuivre jusqu'en France, étant bannis par le Parlement.

— Ils y ont toujours des affidés. Bientôt, d'ailleurs ils comptent y rentrer.

— Impossible ! le roi ne commettra pas cette faute.

Frère Gilles baussa les épaules.

— Remontons ! dit-il ensuite. Vos compagnons vous attendent.

Il se pencha vers le jeune homme, pour lui souffler ces mots à l'oreille :

— Chemin faisant, je vous dirai ce qui s'est passé à Gand, lors de la naissance de cette jeune fille, et ce que signifie cette lettre au comte de Fuentès.

On gagna le préau et le réfectoire, où le capitaine Gargantua, en compagnie de son ami Michel, débouchait flacons sur flacons et avalait d'énormes tranches de mortadelle.

— En route ! leur cria Marcel.

— Ah ! la cholie bersonne ! ne put s'empêcher d'exclamer Gargantua la bouche encore pleine. Ponchour, mamzelle !

Heureuse et confiante dans l'avenir, Alice sourit au gros reitre qui, se ressouvenant alors de sa

C'est surtout après les périodes d'exercices accomplis par les réservistes, aussitôt après le départ d'une classe, qu'il faudrait vider de tous les rebuts et désinfecter les magasins particuliers et faire de grosses livraisons au domaine. Malheureusement, c'est ce qui ne se fait pas partout.

Aujourd'hui, les mêmes commandants d'unités que l'on voyait si pressés de présenter des objets pour la réforme, il y a seulement quelques années, ne peuvent se résoudre à s'en défaire. Leurs magasins d'effets d'instruction sont des réceptacles de choses sans nom.

Dans l'intérêt de l'hygiène des bâtiments occupés par les troupes, il faudrait pousser à la vente de tout ce qui n'est pas bon et de ce qui est mauvais. Le contrôle dont les procès-verbaux et les rapports arrivent trop tard au ministère, devrait déléguer ses pouvoirs sous ce rapport, soit au commandement, soit à l'intendance. C'est ce que l'on voit trop rarement.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir appeler sur ce point l'attention de ceux dans les attributions desquels reste la propreté et la sanification des casernements.

(Progrès militaire).

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil de l'ordre des avocats

L'ordre des avocats du barreau de Cahors a procédé lundi à l'élection du bâtonnier et des membres du Conseil.

Ont été élus :

Bâtonnier, M^e Munin-Bourdin.

Membres du conseil, MM^{es} Mayzen, Lagarrigue, de Valon et Castagné.

Secrétaire : M^e Castagné.

Tribunaux

Le *Journal Officiel* publie un décret aux termes duquel sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année judiciaire 1892-93, aux tribunaux de 1^{re} instance : de Cahors, M. Bouisset, juge; de Figeac, M. Séverin, juge; de Gourdon, M. Daynac, juge.

Collège de jeunes filles

Par décision ministérielle du 18 octobre, M^{lle} Marie Dariès, boursière d'externat au collège de Cahors, a été nommée au collège d'Albi.

Enseignement primaire

Dates des conférences. — Première circonscription d'inspection primaire de Cahors : Lauzès, 25 octobre, 9 h. du matin; Livernon, 9 novembre, 9 h. du matin; Cajarc, 10 novembre, 9 h. du matin; Lalbenque, 29 novembre, 2 h. du soir; St-Géry, 30 novembre, 2 h. du soir; Cahors, 1^{er} décembre, 9 h. du matin.

Deuxième circonscription d'inspection primaire de Cahors : Luzac, 22 octobre, 8 h. 1/2; Catus, 24 octobre, 8 h. 1/2; Cazals, 25 octobre, 8 h. 1/2; Puy-l'Évêque, 29 octobre, 8 h. 1/2; Montouq, 8 novembre, 8 h. 1/2; Castelnaud, 12 novembre, 8 h. 1/2; Cahors, 19 novembre, 8 h. 1/2.

Circonscription d'inspection primaire de Figeac : Bretenoux, 25 octobre, 9 h. du matin ;

Gretchen, poussa un énorme soupir.

Deux mules furent scellées par frère Gilles, l'une pour la jeune fille, l'autre pour lui. On remonta prestement à cheval, et l'on quitta le monastère de Saint-Agata.

Comme l'avait fort bien deviné l'ancien ligueur, la supérieure avait avancé à dessein l'heure des Matines, car la sœur portière fut la seule qui vit sortir, au milieu des cavaliers, une forme revêtue d'une ample mante, qui n'avait rien de monastique, et que frère Gilles avait eu soin de tenir prête. La sœur converse ne put reconnaître ce dernier sous sa cuculle.

On trotta ainsi une partie de la nuit. Un peu avant d'arriver à Orfengo, on distingua le bruit de plusieurs chevaux et des roues d'une voiture, venant à la rencontre de nos fugitifs.

Frère Gilles marchait en avant avec Marcel, et racontait à ce dernier l'histoire de Claire de Clignancourt et du duc d'Anjou, la naissance d'Alice et la mort de la comtesse.

— C'est sans doute le père César, avec ses acolytes et la voiture qui devait servir au transport d'Alice, dit-il en interrompant son récit.

— Où devait-on la conduire ?

— Le père Daubigny a gardé le silence là-dessus...

Mais cachons-nous et laissons-les passer. Jetons-nous dans ce petit chemin qui doit mener à un moulin à riz.

(A suivre).

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

St-Céré, 28 octobre, 9 h. du matin ; Latronquière, 9 novembre, 9 h. du matin ; Lacapelle, 15 novembre, 9 h. 1/2 du matin ; Figeac, 23 novembre, 9 h. du matin.

Circonscription d'inspection primaire de Gourdon : canton de Martel, à Martel, 31 octobre, 10 h. du matin ; canton de Gramat, à Gramat, 4 novembre, 10 h. du matin ; canton de Vayrac, à Vayrac, 5 novembre, 10 h. du matin ; cantons de Souillac et Payrac, à Souillac, 9 novembre, 2 h. du soir ; cantons de Gourdon et Salviac, à Gourdon, 12 novembre, 10 h. du matin ; canton de St-Germain, à St-Germain, 16 novembre, 10 h. du matin ; canton de Labastide-Murat, à Labastide, 17 novembre, 10 h. du matin.

Acte de justice

Nous sommes heureux d'apprendre que la pétition des ouvriers terrassiers a pleinement abouti. M. le Maire a assuré au Bureau du syndicat qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, les balayeurs de la ville seront payés à raison de 50 fr. par mois, et que le balai leur sera fourni par la ville.

Fête compagnotique

C'est dimanche qu'a eu lieu, à l'hôtel de l'Europe, le banquet fraternel des Compagnons du Devoir.

A midi, 36 convives, portant les couleurs compagnotiques, se réunissaient autour d'une table brillamment servie. Le banquet était présidé par le C. P. Marty, dit *Quercy-la-Noble-Franchise*, président de la Société de Cahors. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

Les fleurs sur les fenêtres

Lundi, vers 2 heures et demie, un pot de fleurs provenant de la fenêtre d'une maison de la rue Clément-Marot, est tombé sur le trottoir, à quelques centimètres d'une femme qui allaitait son enfant. Il aurait pu résulter de cet accident des conséquences extrêmement graves. Avis à M. le commissaire de police.

La comptabilité des fabriques

Un journal annonce que des retards sont apportés au nouveau régime qui doit être imposé d'après la loi des finances à la comptabilité des fabriques, synagogues et consistoires.

Le *Paris* affirme que la commission nommée pour préparer les éléments du nouveau règlement d'administration publique, fonctionne régulièrement, et que, conformément à la loi, le nouveau régime sera mis en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain.

Accouchement

Samedi soir, à Labarre, une femme s'est accouchée au beau milieu de la rue. Les voisins se sont empressés de porter secours à la victime de ce fâcheux incident.

Heureusement, la mère et l'enfant n'ont eu aucun mal et se portent, à l'heure qu'il est, on ne peut mieux.

Accès de Folie

Dimanche au soir, M. Goussot, adjudant au 7^e de ligne, descendant le boulevard Gambetta, aperçut un militaire dans une tenue étrange. Ce soldat, tenant sa bayonnette nue à la main, à la façon d'un cierge. M. Goussot s'approcha de lui et lui intima l'ordre de rentrer à la caserne. Le soldat ne répondit pas. L'adjudant le saisit par le bras et appela à son aide un sergent-fourrier qui passait.

Le soldat se dégagea et lança un coup de pied à l'adjudant qui l'atteignit au bas-ventre et un coup de poing dans la figure. Ce n'est qu'avec l'aide du poste qu'on avait requis qu'on put conduire l'homme à la caserne.

Il est à souhaiter que ce malheureux n'ait obéi qu'à un accès de folie furieuse.

Accident

Lundi matin, le nommé Pujol, journalier, demeurant rue du Château, qui conduisait au foirail des pores un gros bloc de pierre sur une petite charrette à bras, a versé sur la place des Consuls, et un brancard lui a fracturé la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Le blessé a été transporté immédiatement à son domicile où il est soigné par M. le docteur Caviolle.

Accident de voiture

Samedi, vers onze heures du matin, M. Lafage, de Caillac, se rendait à Cahors avec sa voiture, dans laquelle avaient pris place trois autres personnes.

Au passage du pont de Campagne, un bœuf, en traversant la route, a effrayé le cheval qui s'est jeté dans le fossé, en renversant la voiture.

Dans la chute, M. Lafage n'a eu que quelques contusions sans gravité, mais un de ses compagnons, M. Parra, limonadier à Caillac, s'est grièvement blessé aux genoux.

Les deux autres voyageurs en ont été quittes pour la peur.

Quant à la voiture, elle a été brisée ; le cheval n'a eu aucun mal.

Le bal de l'aviron

Pour un début, ce n'était vraiment pas mal. — Car, c'était ni plus ni moins un début, une première, si vous le préférez. La société de l'Aviron fonctionne à peine depuis un an, et par conséquent elle n'avait pas encore eu l'occasion d'offrir un bal aux Cadurciens et aux Cadurciennes.

Les organisateurs, néanmoins, s'en sont tirés tout à leur honneur. La salle du théâtre était agréablement ornée de verdure, de drapeaux, et surtout de charmantes danseuses. Aussi la soirée a-t-elle eu un entrain superbe, et de nombreux spectateurs se sont-ils donnés rendez-vous dans les loges et les galeries pour voir la jeunesse s'adonner aux ébats chorégraphiques — j'allais dire nautique. Des flots, non pas d'eau du Lot mais de sectateurs de Therpsichore, se pressaient dans la salle avec des remous et des ondulations qui faisaient songer à notre fleuve lorsqu'il est fouetté par l'orage ; et pour compléter l'illusion et la couleur locale, suspendue au plafond de la scène, une périssoire montée par un aviron-man en maillot, muni de sa rame, présidait en une benoîte tranquillité à cette fête que Grosbinet eut qualifiée d'aquatique.

Inutile de dire que les autorités ont honoré le bal de leur présence ; c'est une règle à laquelle elles ont l'amabilité de ne jamais faillir ; à l'arrivée de M. Calès, secrétaire général, l'orchestre a joué l'*Hymne Russe*, tandis que MM. Talou, député, et Costes, maire de Cahors, ont été reçus aux accents de la *Marseillaise*. Mais pourquoi l'orchestre n'avait-il pas mis la *Vague* à son programme ? Cette valse célèbre eût été absolument de circonstance.

M. HEYC.

La répartition des conscrits

Le Ministre de la Guerre vient d'arrêter les dispositions à prendre pour la répartition des hommes devant faire deux ou trois ans sous les drapeaux.

Les jeunes soldats affectés à l'armée de mer seront appelés à l'activité le 14 novembre.

Pour le contingent de l'armée de terre, l'appel général aura lieu les 12, 14 et 15 novembre. Seront mis en route, savoir :

1^o Les hommes appelés pour une année seulement, y compris le contingent algérien, le 12 novembre ;

2^o Les hommes faisant trois ans et les ajournés de la classe 1890 destinés aux corps de l'intérieur : ceux des subdivisions paires le 14 novembre et ceux des subdivisions impaires le 15 novembre.

Dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, les hommes faisant trois ans et les ajournés de la classe de 1890 partiront en deux fractions les 14 et 15 novembre.

Le contingent des bureaux de recrutement de Lyon et de Villefranche sera mis en route le 15 novembre.

Le ministre appelle tout spécialement l'attention des autorités militaires sur les dispositions suivantes :

Les jeunes soldats doivent être réunis au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour l'appel à l'activité et non la veille.

Avant de commencer la revue, le général rappellera aux jeunes gens dispensés comme frères d'appelés qu'ils peuvent n'être mis en route qu'après la rentrée de ce frère dans ses foyers. Il invitera ceux qui veulent bénéficier de ces sursis à présenter leur demande séance tenante, s'ils ne l'ont déjà fait, et leur rappellera :

1^o Que toute demande faite ultérieurement serait rejetée comme tardive ;

2^o Qu'une fois les sursis obtenus, ils ne peuvent y renoncer et que leur appel ne pourra s'effectuer qu'avec celui de la classe de recrutement mise en route après la rentrée de leur frère dans ses foyers.

L'Appel des Réservistes et des Territoriaux

Voici les nouvelles dispositions arrêtées par le Ministre de la Guerre pour les appels annuels des réservistes et des Territoriaux :

1^o Les régiments actifs subdivisionnaires, les bataillons actifs de chasseurs, les régiments de zouaves, recevront les années de millésime pair quatre demi-classes de réservistes se trouvant dans les troisième, quatrième, cinquième et huitième années de service dans la réserve.

2^o Les régiments de réserve (anciens mixtes), les bataillons de réserve de chasseurs à pied (création nouvelle) recevront les années de millésime impair, les hommes de quatre demi-classes se trouvant dans les deuxième, troisième, sixième, septième années de service dans la réserve. Ces réservistes seront, comme par le passé, convoqués par voie d'affiches.

3^o Dans les régiments régionaux, et les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les appels annuels porteront sur deux classes seulement. Les réservistes de ces corps seront convoqués dans leur troisième et septième années de service par ordres d'appel individuels pour éviter toute confusion.

Les réservistes de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, du train des équipages, des sections de secrétaires, de commis, d'ouvriers, d'infirmiers, des compagnies, d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers, de gendarmerie, seront convoqués annuellement et ces appels porteront sur deux classes entières se trouvant dans les troisième et septième années de service dans la réserve.

Les appels se feront comme par le passé, soit par voie d'affiches, soit par ordre d'appel individuels.

Ces dispositions ne pourront pas être appliquées dans toute leur rigueur avant l'année 1895. Par mesure transitoire il a été décidé que l'appel de 1893 ne porterait pour l'infanterie que sur trois demi-classes, les classes de 1883, 1886, 1887, qui accompliront leur période d'instruction dans les régiments et bataillons de chasseurs de réserve (anciens mixtes) afin de permettre la participation des corps d'armée de réserve aux manœuvres de l'automne prochain.

En 1893, les régiments actifs subdivisionnaires ne recevront pas de réservistes.

Pour les régiments régionaux et les bataillons d'Afrique, ainsi que pour toutes les armes autres que l'infanterie (cavalerie, artillerie, etc.), la convocation de 1893 portera sur la totalité des classes de 1883 et de 1887, qui accompliront leur période d'instruction dans les régiments actifs d'infanterie, les bataillons actifs de chasseurs et les zouaves. Les régiments d'infanterie régionaux, les bataillons d'Afrique, la cavalerie, l'artillerie et toutes les autres armes ne recevront qu'une seule classe entière de réservistes, la classe 1886.

A partir de 1895, les appels se feront alors dans les nouvelles conditions.

Les demi-classes 1884, 1885, 1888, 1889, seront appelées dans les régiments de réserve.

Le reste de ces quatre classes devant être appelé dans les régiments actifs en 1896.

Pour la cavalerie et l'artillerie, etc., l'appel de 1895 portera sur les classes de 1884 et de 1888 ; celui de 1896 sur les classes de 1885 et 1889.

Les hommes des classes 1878-1879 ayant accompli cette année leur période d'instruction, le prochain appel portera sur les classes 1880-1881, il ne pourra pas avoir lieu avant 1896. Il n'y aura donc pas d'appel des hommes de l'armée territoriale en 1893, 1894, 1895.

La nouvelle loi imposant aux hommes de la réserve de l'armée territoriale, une revue d'appel, pour laquelle la durée de déplacement imposée, ne dépassera pas vingt-quatre heures ; le Ministre a décidé que la loi serait appliquée dès 1893.

Cette revue d'appel devant s'effectuer dans la première année de service dans ladite réserve, c'est la classe 1872 qui sera appelée lors de la prochaine réunion des conseils de révision.

Rien n'est encore définitivement arrêté en ce qui concerne les périodes d'instruction des officiers de l'armée territoriale dont les régiments ne seront pas réunis pendant trois ans.

Foire de Cahors

La foire du 15 octobre n'a pas été très importante, cependant il s'est traité quelques affaires sur les marchés des bestiaux, aux cours des derniers marchés.

Halle. — Blé en vente 350 hectolitres, vendus 340 au prix moyen de 17 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs en vente : 310 hectolitres, vendus 290 au prix de 10 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre de 2,50 à 3 fr. le sac ; noix 15 fr. l'hectolitre ; volailles grasses 0,55 le demi kilo ; canards 0,50 le demi kilo ; dindes 0,50 le demi kilo ; œufs 0,80 la douzaine ; châtaignes de 6 à 7 fr. les 80 litres ; oies variant de 12 à 13 fr. la paire.

Gourdon

La chambre des huissiers de l'arrondissement de Gourdon est composée de la manière suivante :

- Syndic, M. Orliac, de Gourdon ;
- Secrétaire, M. Ferby, id.
- Trésorier, M. Dauliac, id.
- Rapporteur, M. Veyssat, id.
- Membre, M. Pinsac, de Souillac.

M. Cabanès, pharmacien, vient d'obtenir, à l'exposition de Tours, une médaille de vermeil, pour son eau de noix.

Le train de Paris a eu dimanche deux heures de retard par suite de la rupture d'un tube de la machine, à Gourdon.

Albas

Un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, vient de détruire la maison et le mobilier du sieur Jean Nohailles, propriétaire à Albas.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Castelnau-Montrattier

Mercredi, un incendie a détruit la grange du sieur Jean Boujayne, maçon à Castelnau. Toutes les récoltes contenues dans la grange ont été la

proie des flammes. M. Boujayne n'était pas assuré.

Cahus

Un bureau de poste est créé à Laval-de-Cère.

Bétaille

Le nommé Bouyssou, François, âgé de 66 ans, propriétaire à Bétaille, a mis fin à ses jours en se précipitant dans un puits.

Lentillac

Des voleurs ont enlevé le porte-monnaie à Mme L. de Lentillac, le jour du 15, à la foire de Figeac. Heureusement qu'il ne contenait qu'une petite somme.

Figeac

La foire de Figeac a été assez importante. Il s'est fait beaucoup de transactions les bœufs, les brebis et les petits porcs avaient repris un peu de cours.

Les porcs gras se vendaient de 40 à 45 fr. les 50 kilos selon qualité.

Le blé pour semence se vendait de 14 à 16 fr. le sac, le maïs 2 fr. 75 cent. à 3 fr. le double décalitre.

Le blé de 13 à 16 fr.

Le maïs 2 fr. 90.

L'avoine 1 fr. 35.

Le seigle 11 fr. 50 le sac.

Les noix 12 fr.

Les prunes ordinaires 20 fr.

Les pik-pokets y faisaient également leurs affaires.

Le Bouyssou

Samedi soir, la famille Cros ayant mangé des champignons qu'on appelle vulgairement des *monétos*, chacun des membres de la famille fut pris de douleurs de ventre vomissements et coliques, on s'empressa de prendre du lait comme contre-poison ; on en fut quitte pour la peur ; seuls une petite fille de huit ans et un domestique ne furent nullement incommodés.

Destruction des animaux nuisibles

Des difficultés se sont élevées entre les municipalités et l'autorité judiciaire sur l'opportunité de poursuites — à défaut d'un texte précis des arrêtés préfectoraux — contre les fermiers voulant user sur leurs terres, non closes et non attenantes à des habitations, mais affermées à une chasse, du droit de détruire tous les animaux nuisibles.

Les parquets sont informés que cette faculté de destruction est reconnue licite, sous la condition d'une déclaration à la mairie par les intéressés, quarante-huit heures à l'avance.

Pendant le temps des semailles et des récoltes, la déclaration ne sera pas obligatoire pour la chasse des lapins et des pigeons fuyards.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉE S-OMER

SPECTACLE DEMANDÉ AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} J. SAIGNARD

M^{lle} CASSOTHY M^{lle} DUTAILLIS M. St-OMER

M. J. PARENTI, artistes de Paris.

Judi, 20 octobre 1892

LA GOSIQUE

Comédie en 3 actes, de MM. H. Meilhac et A. Millaud, musique de Hervé

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Hennequin

On commencera par

OSCAR BOURDOCHE

Comédie en un acte, de M. Grené-Bancourt

BULLETIN FINANCIER

du 17 octobre 1892

Le marché est très mal disposé aujourd'hui. La cause doit en être dans la situation de place et à l'absence d'affaires. En résumé, sur la rente, les offres diminuent.

La liquidation est facile et les reports sont à un taux très modéré. Le malaise qui règne chez nous affecte également les places étrangères.

Le 3 0/0 ferme à 98.90.

Les actions des établissements de crédit ne pouvaient rester indifférentes à la baisse de nos rentes car les cours sont faibles. Le Foncier est à 1117.50. La Banque de Paris recule à 677.50. Le Crédit Lyonnais finit à 782.50.

Le Suez est très offert à 2587.50.

Nos grands chemins dont les cours suivent ceux de nos rentes reculent également.

La baisse atteint les fonds étrangers et ceux qui avaient le plus monté sont ceux qui ont eu le plus à souffrir de la réaction. L'Italien est à 92.65. Ce ne peut-être qu'un moment à passer. L'Extérieure est à 64 1/16.

En Banque, marché assez animé sur les valeurs de cuivre. On recommence une campagne de hausse,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans d'accord avec celle de l'Ouest, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les excursions en Bretagne.

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 fr. en 1^{re} classe et de 50 fr. en 2^e classe, des Billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares situées de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — Sommaire du numéro du 15 octobre 1892: Gravures. — Portraits (Nécrologie): M. Xavier Marmier, de l'Académie française. — Le peintre Signol, de l'Institut. — Le docteur Villemin, vice-président de l'Académie de Médecine. — Dahomey: En pirogue sur l'Ouémé. — Combat de Godomé-Zobbo. — Théâtre illustré; nouveautés: La Bonne de chez Duval. — Départements; Nord: Les fêtes du Centenaire de la défense de Lille. — Le Maire, lisant le Décret de la Convention, en présence de M. Carnot. — La Cavalcade et les chars. — Tarn-et-Garonne: Procès des mineurs de Carmaux, à Albi. — Incident tumultueux, à la sortie de l'audience. — Sport nautique: Le cercle de la voile de Paris. — Match d'Andrésy, entre champions anglais et français.

Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron; Le centenaire de la défense de Lille, variété par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Sport nautique, par Filhol. — Le sport, par Archiduc. — Explication des gravures, Echechs, Récréations de la famille, Rébus, Bibliographie Revue comique, etc., etc.

En supplément: Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie. — Illustrations de Marold. Le numéro: 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain. Paris. — Sommaire du 15 octobre: — Quatre bustes en plâtre peint provenant de la Grande-Oasis: G. Massero. — Les chemins de fer de l'Asie: Emmanuel Ratoin. — Les réservoirs de neige pour les irrigations en Sibérie: D. B. — Les canalisations électriques à Paris: J. Laffargue. — Le lancement de Valmy: Max de Nansouty. — Histoire de la brouette: Gaston Tissandier. — Appareil de projection: M. Horn. — Chronique. — Académie des sciences; séance de 10 octobre 1892: Ch. de Villedeuil. — Physique amusante: Magus.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(Supplément 20 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Dessins inédits de A. Robida.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1658^e livraison (15 octobre 1892). — Voyage dans l'Adamaoua, par le lieutenant de vaisseau L. Mizon, publié par Harry Alis (1891-1892). — Texte et dessins inédits. — 12 gravures de Thiriart, et Mme Paule Crampel.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1037^e livraison (15 octobre 1892). — Texte: Hélène Corianis, par M^{me} J. Colomb. — La couleur du ciel. — Petit prince, par Fernand Calmettes. — Les Journaux dans le monde et en France, par Pierre Mériel. — Manière originale de vider un verre, par St-J. de l'Escap. — Les Paysans de Saint-Amarin à Guebwiller, par Mme de Witt, née Guizot. — Les enfants dans l'armée anglaise, par le lieutenant Tricoche. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc.

Abonnement: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS (26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant toutes les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN

ÉTRANGER: DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N° 40

Situation. — Société Lemaire, Dupont et Cie; Informations financières; Les fonds Ottomans; Le Cercle de l'Écriture; Suppression de la Petite Bourse du soir; Les Titres falsifiés; La Situation en Grèce; Les Mines d'or de l'Afrique du Sud; Le serment en Italie; Le Panama; Renseignements utiles: Obligation de la Compagnie des eaux de Bayonne; Extérieure Espagnole; Dette convertie ottomane série C; Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Changes et Monnaies. — Cours des Métaux. — Banal de Suez. — Marché des départements. — Coupons à l'échéance d'octobre.

Tirages; Ville de Paris 1865. — Compagnie

du Canal de Suez. Ville de Lille 1877. — Ville de St-Chamond. — Compagnie générale Transatlantique. — Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône. — Compagnie continentale Edison. — Ancienne Compagnie des Chemins de fer de Ciudad-Réal à Badajoz. — Chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. — Comptoir de l'Industrie Linrière. — Ville d'Armentières. — Compagnie des Messageries maritimes. — Compagnie du Gaz de Bordeaux. — Dette Espagnole 4 0/0 amortissable.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h » s.	9 ^h m.	8 ^h » s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 ^{1/2}	5 21 ^{1/2}	12 42	—
	départ. 6 50	6 46	5 26 ^{1/2}	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	10 7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Ciezac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Labenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
Montauban.....	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32 s.	11 10 s.	9 29	7 55 ^{1/2}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	28	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^{1/2}	—	6 ^h » s.	—	9 ^h 25	6 ^h 0 ^{1/2}
Montauban.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13 ^{1/2}
	départ. 3 24	4 15 ^{1/2}	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56 ^{1/2}	7 58	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Ciezac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5 ^{1/2}	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37.	10 55	9 17 m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49 ^{1/2}
PARIS.....	arrivée. 4 87 m.	—	10 24 m.	—	—	11 38 ^{1/2}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 43
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	7 5	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzoch.....	7 41	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr ^t Praysac	7 27	—	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h » s.	11 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	11 54	8 1
BORDEAUX. — D.	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 35	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr ^t Praysac	9 6	» »	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzoch.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	» »	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Girg, halte	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, halte	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montrun, halte	9 18	1 54	6 54
Touzac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelle.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. — A.	9 51	2 40	7 27